



**Information publiée conformément aux articles L 22-10-13, al. 1 et R 22-10-17 du Code de Commerce, mise à jour au 26 avril 2023**

**Protocole d'accord conclu avec STMicroelectronics International N.V.**

(Autorisé par le Conseil d'administration en date du 23 Novembre 2022)

**Objet du Protocole d'accord :** Définir les principaux termes et conditions d'une future coopération technique et commerciale sur les substrats SiC entre STMicroelectronics International N.V. (ST) et Soitec, sous réserve de la qualification de la technologie des substrats SmartSiC™ de 200mm par ST, au cours des 18 prochains mois.

**Date de signature du Protocole d'accord :** Le 30 novembre 2022.

**Conditions financières :** Un premier règlement de dix millions d'euros (€10 000 000) a été payé par ST à Soitec le 23 mars 2023 correspondant au premier jalon réalisé en février 2023. D'autres paiements pour la licence à ST seront effectués sous réserve de la réalisation satisfaisante des étapes de du processus de qualification en cours.

Le protocole d'accord définit également les conditions préliminaires d'achat et de vente applicables aux premiers prototypes ainsi que les futures conditions d'achat et de vente devant être confirmées par un contrat définitif qui sera conclu à l'issue de la phase de qualification.

Sous réserve de la qualification et selon la structure de l'accord final, les futures conditions d'achat et de vente pourront aboutir à un projet à la portée potentielle de plusieurs centaines de millions d'euros sur plusieurs années.

**Nom des parties intéressées :**

M. Nicolas Dufourcq, (i) Vice-Président du Conseil de surveillance de STMicroelectronics N.V. (actionnaire unique de STMicroelectronics International N.V.) ; (ii) Président Directeur Général de Bpifrance Participations, Bpifrance Participations étant administrateur et actionnaire de Soitec détenant plus de 10% des droits de vote ; et (iii) Directeur Général de Bpifrance SA, actionnaire unique de Bpifrance Participations.

M. Samuel Dalens, (i) membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics Holding N.V. (actionnaire de STMicroelectronics N.V.) ainsi que (ii) représentant permanent de Bpifrance Participations, Bpifrance Participations étant administrateur et actionnaire de Soitec détenant plus de 10% des droits de vote ainsi qu'actionnaire de STMicroelectronics Holding N.V.

**Intérêt du Protocole d'accord pour Soitec :** L'objectif de cette coopération est l'adoption de la technologie SmartSiC™ de Soitec par STMicroelectronics, un des leaders mondiaux du marché des semi-conducteurs fournissant à ses clients des produits dans toute la gamme des applications électroniques.